

Compte-rendu du débat sur la laïcité



COLLECTIF CITOYEN DE MIONS
7-9 allée du Château, 69780 MIONS

UN DEBAT TRES OUVERT

La soirée débat sur la LAÏCITE organisée le 21 Mars par le COLLECTIF CITOYEN en partenariat avec l'AMICALE LAÏQUE de Mions a été un succès. Plus de cent personnes étaient présentes au centre culturel.

Elle a été dédiée à André FLAMAND membre du COLLECTIF CITOYEN depuis l'origine, décédé brutalement le 22 Février, en hommage à sa mémoire et à l'amitié qui nous liait. Il avait pris une part éminente à la préparation de ce débat.

Les organisateurs avaient pris le parti d'aborder la LAÏCITE sous l'angle de son impact sur les problèmes de la société d'aujourd'hui en montrant que les valeurs de tolérance et de respect mutuel, dont elle est porteuse, peuvent être une réponse au « *mal vivre ensemble* » qui résulte de l'intolérance ambiante, de l'insécurité, des intégrismes,....

Le choix d'intervenants de divers horizons philosophiques ou religieux a permis d'enrichir le débat en favorisant l'expression d'approches parfois différentes mais de visions souvent convergentes de la LAÏCITE. Ainsi, se sont exprimés :

Mr Bob DEVILLE Président de la Fédération des Œuvres Laïques

Mr Denis DELOBRE Père Jésuite

Mr Bakary SAMBE Universitaire de confession musulmane

Mr Guillaume de CLERMONT Pasteur Protestant

Mr Yann CROMBECQUE Ligue des Droits de l'Homme

La soirée a débuté par une introduction en trois parties ; le COLLECTIF CITOYEN et l'ALM ont successivement présenté le thème et leur vision de la LAÏCITE ainsi que quelques repères historiques sur ses origines.

Ensuite chaque intervenant a exposé sa vision de la LAÏCITE et abordé la question centrale :

« *la LAÏCITE peut elle être un remède au malaise de la société ?* » :

Pour Bob DEVILLE , la LAÏCITE n'est pas antireligieuse, elle est une éthique de vie personnelle et sociale fondée sur le respect de l'autre. Elle s'appuie sur l'éducation en mettant en œuvre un principe fort : « *former sans conformer* » .

Elle est un des fondements de la République.

En cela, elle est une réponse à ce qu'il nomme crise plutôt que malaise de la société caractérisée par des inégalités croissantes, l'appauvrissement du service public et l'exacerbation des revendications identitaires qui peuvent conduire à son fractionnement.

Le Père DELOBRE exprimait ensuite son souhait que le débat permette d'avancer dans la compréhension de la LAÏCITE.

Pour lui la LAÏCITE est l'acceptation de l'autre tel qu'il est : « *La LAÏCITE est cette liberté de permettre à tout homme là où il est, d'exprimer ses convictions sans être interdit de parole.* »

Cependant, elle doit évoluer vers une « *LAÏCITE positive* » favorisant le dialogue entre toutes les convictions, et veillant à donner accès à ce dialogue à ceux qui ne l'ont pas. Ainsi la LAÏCITE est un soutien à la démocratie et un antidote aux totalitarismes.

Bakary SAMBE enchaînait sur sa propre vision dénonçant d'abord les religieux qui , s'enfermant dans leurs dogmes, refusent tout dialogue et créent ainsi les conditions du fondamentalisme. La LAÏCITE , à l'inverse, favorise le dialogue interreligieux ; elle doit être défendue comme un remède à la surenchère des extrêmes et à la dérive communautariste ; elle doit également aider ceux, qui dans l'Islam, se battent pour en extraire les archaïsmes et certaines interprétations du Coran.

Le Pasteur Guillaume de CLERMONT nous a d'abord rappelé que l'Eglise Protestante Réformée a été partie prenante dans la séparation des Eglises et de l'Etat puisque LUTHER avait élevé en principe la séparation des pouvoirs temporel et spirituel.

Pour les Protestants, la LAÏCITE n'est pas une valeur mais un « *cadre* » approprié au dialogue et à la recherche de solutions au malaise de la société. Elle n'a pas non plus pour objectif le rejet de la pensée religieuse dans le « *sphère privée* » puisqu'elle confie l'organisation des cultes à l'Etat. Pour ces raisons les Protestants sont favorables à une révision de la loi de 1905 dans le sens d'une régulation renforcée de l'espace public pour faire face à la montée des sectes et accorder un traitement plus égalitaire aux différentes religions.

Ils sont également très favorables à l'enseignement du fait religieux dans un cadre non confessionnel car *l'inculture religieuse fait courir un risque à la LAÏCITE*.

Yann CROMBECQUE, pour la Ligue des Droits de l'Homme, pour clôre cette série d'exposés, exprimait son scepticisme par rapport à une LAÏCITE « positive » ou « ouverte », alors que , pour la Ligue, la LAÏCITE doit d'abord être elle même. D'autant que le combat pour faire admettre cette vision de la société est loin d'être achevé, ainsi dans l'Union Européenne, seuls la France et le Portugal sont des Etats laïques (dans le sens où cette laïcité est inscrite dans leur constitution), et la référence à la LAÏCITE n'est pas acquise dans la rédaction en cours de la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

En conclusion, pour la Ligue, la réponse à notre interrogation est « oui » car la LAÏCITE est une valeur qui aide à mieux « vivre ensemble ».

Après ces exposés écoutés avec attention, le public a pu réagir, prendre parti et poser de nombreuses questions engageant un véritable débat, riche, de très bon niveau et empreint detolérance ; une réponse appelant une autre réponse entre les intervenants et suscitant par ricochet une nouvelle question du public.

En conclusion de cette soirée, les interventions et le débat qui a suivi ont montré que si des différences dans leur vision de la LAÏCITE sont apparues, les intervenants ont convergé sur le rôle central qu'elle peut tenir dans la recherche d'une plus grande cohésion de la société. Cela prend tout son sens dans le contexte de guerre en Irak où les principaux belligérants s'appuient sur des arguments tirés de leur foi respective.

Nous pouvons en déduire, en réponse à la question mise en débat, que la LAÏCITE PEUT être un remède au malaise de la société.